



Le Tambour d'Amuré

L'INFORMATION QUI RÉSONNE DANS LE MARAIS

INFOS



BULLETIN MUNICIPAL
N°1 - Juin 2026

Sommaire

LE MOT DU MAIRE VIE MUNICIPALE

- Conseil municipal du 20 mars p.03
- Conseil municipal du 7 Avril p.03
- Le quart d'heure citoyen p.03
- Les commissions municipales p.04
- Le conseil municipal des jeunes p.04

NOS AGENTS

- Le rôle des élus p.05
- Qui sont-ils ? p.05

SERVICE AUX HABITANTS

- Ordonnance verte p.06
- Le rôle des voisins p.06
- Création d'un espace fraîcheur p.07
- Prévention défibrillateur p.07

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET SÉCURITÉ

- Le logement communal p.08
- Eaux pluviales à Chausse p.08
- Aire de jeux p.08
- Aménagement du four à pain p.09
- Sécurisation routière p.09

GESTION DU PATRIMOINE

- Premières actions p.10
- Laisser fleurir Amuré p.10

VIE ASSOCIATIVE

- Zoom sur les associations d'Amuré p.11
- Les évènements à venir p.11

INFOS UTILES

- PanneauPocket p.12
- Coordonnées de la mairie p.12

Actualité

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Pour l'année 2025, reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Pour les personnes concernées, rapprochez-vous de votre assureur.

(JORF n°0113 du 14 mai 2026)

LES ÉLUS



Francis **PECKRE** (2ème Adjoint), Guillaume **HENRY**, Anne-Elisabeth **DUBREUIL** (3ème Adjoint), Gisèle **JEAN-LOUIS**, Alexandre **CARDINAUD** (conseiller délégué au patrimoine naturel et bâti) , Loïc **MICHAUD** (MAIRE), Julien **PAILLIER**, Amélie **BENIZEAU** (1ère Adjointe), Tiphaine **CLAVEAU**

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Je tiens avant toute chose à remercier l'ensemble des habitants d'Amuré qui se sont déplacés pour voter, bien au-delà du taux de participation nationale, avec près de 75,5 % de participation, démontrant ainsi leur intérêt pour notre village et y faisant vivre la démocratie. C'est avec une très grande émotion que je reçois ces résultats après six années d'opposition au sein du conseil municipal précédent.

Je retire également de ces élections plusieurs satisfactions : tout d'abord celle d'avoir constitué une équipe dynamique, unie, solidaire, motivée, qui nous a portés vers la victoire. Sans ces 11 colistiers, rien n'aurait été possible, leur engagement a été total pendant plus de 6 mois. Aujourd'hui, vous avez décidé de nous faire confiance, de nous confier la gestion de la commune pour un mandat de six voire sept ans.

Nous ne devons pas vous décevoir. Je dis bien "nous", au sens d'une responsabilité que je veux partager avec tout le Conseil municipal, malheureusement sans opposition qui a démissionné en intégralité, aux dépens de leurs électeurs qui les ont soutenus. Mais je respecte leur choix, ainsi va la vie démocratique.

Nous avons décidé ensemble de nous déclarer comme une « liste sans étiquette » pour le bien vivre de notre commune, et même si chacun doit garder ses convictions et ses idées, nous resterons une majorité municipale sans étiquette. Vous nous avez également élus pour cela.

Au terme de cette campagne des élections, je remercie également chaleureusement tous les habitants qui nous ont rencontrés durant nos actions de terrain.

Une grande reconnaissance et nos remerciements aux Amuréens qui nous ont accordé leur confiance en votant pour notre liste, exprimant ainsi un désir d'un réel changement dans la manière de conduire Amuré vers un nouvel avenir. Merci aussi à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour mieux nous faire connaître, qui ont cru en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragement pendant ces élections. Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect, d'écoute et de tolérance.

Ce résultat nous encourage et nous donne en même temps une très grande responsabilité. Nous répondrons au quotidien aux attentes des habitants et mettrons notre énergie et toute notre détermination pour mener à bien notre programme, les projets indispensables aux besoins de chacun, suivant notre orientation première et notre unique objectif : « l'intérêt général », dans l'éthique et la transparence.

Vous pouvez compter sur mon entier engagement, avec toute mon équipe, pour porter une municipalité et être le maire qui sera au service de tous dans l'intérêt général. Notre commune, c'est notre avenir, et nous voulons faire d'Amuré une commune qui retrouve son dynamisme, sa place et son identité au cœur du Marais poitevin, où il fait bon vivre !!

Je tiens également à remercier les agents communaux pour leur travail et les rassurer sur la bienveillance dont nous ferons usage à leur égard. Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre, écrivons-la ensemble !



A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the Mayor.

Merci à tous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

1^{ER} CONSEIL MUNICIPAL 2026

En l'absence de Marcel Moinard, maire sortant, la doyenne de l'assemblée, Gisèle Jean-Louis, a présidé le début du conseil.

Suite à la démission intégrale des élus de la seconde liste, le conseil sera donc constitué de 9 membres de la liste « Amuré: Ensemble pour une nouvelle dynamique ». Nous avons délibéré sur le montant de nos indemnités et avons fait le choix de les réduire, voire de les refuser. Cette décision représente une économie annuelle de 6000€ qui sera réinvestie dans les écoles, la vie de la commune...

Voici la répartition :

FONCTION	NOM	PRÉNOM	INDÉMENTÉ MAX	MONTANT MAX	INDÉMENTÉ VOTÉ	MONTANT BRUT	
Maire	MICHAUD	Loïc	28,10% de l'indice brut	1 155,00 €	25,5% de l'indice brut	1 050,00 €	
1er adjoint	BÉNIZEAU	Amélie	10,89% de l'indice brut	447,00 €	8,5% de l'indice brut	350,00 €	
2eme adjoint	PECKRE	Francis	10,89% de l'indice brut	447,00 €	8,5% de l'indice brut	350,00 €	
3eme adjoint	DUBREUIL	Anne-Elisabeth	10,89% de l'indice brut	447,00 €	Pas d'indemnité de fonction	- €	
conseiller municipal délégué	CARDINAUD	Alexandre	6% de l'indice brut	0 €	6% de l'indice brut	246,00 €	
MONTANT PAR MOIS MAX				2 496,00 €	MONTANT PAR MOIS VOTÉ	1 996,00 €	
						ÉCONOMIE SUR CHARGE ÉLU	500,00 €
						MONTANT SUR L'ANNÉE (économie sur charge élu)	6 000,00 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

MISE EN PLACE DES DÉLÉGATIONS

Lors de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026, les élus ont procédé à la mise en place des différentes délégations et représentations au sein des organismes partenaires. Cette étape essentielle permet d'assurer le bon fonctionnement de la commune et de garantir la présence d'Amuré dans les instances intercommunales et départementales.

Ces décisions structurent l'organisation du mandat et permettent à chaque élu de s'investir pleinement dans les missions qui lui sont confiées.



LE QUART D'HEURE CITOYEN

UN ESPACE D'EXPRESSION POUR LES HABITANTS D'AMURÉ

Votre participation fait vivre la démocratie locale !

Dans le cadre des conseils municipaux, les élus d'Amuré souhaitent renforcer le dialogue avec les habitants. Ainsi, un temps de parole de 15 minutes est désormais proposé avant chaque séance du Conseil municipal.

Ce moment permet à chacun de s'exprimer, poser des questions ou partager des remarques sur des sujets d'intérêt général ou liés à la vie de la commune. Le Quart d'Heure Citoyen se veut ouvert, constructif et accessible à tous, dans un esprit de participation et de respect mutuel.

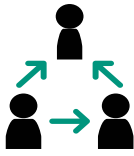
⚠ Pour que les questions puissent être traitées, elles doivent être transmises au moins 7 jours avant la date du conseil.

Adressez vos questions :

- par mail : mairie.amure@orange.fr
- à l'attention du « 1/4 d'heure citoyen »
- sur papier libre

Les élus vous répondront lors de ce temps dédié.





LES COMMISSIONS MUNICIPALES

UN TRAVAIL COLLECTIF AU SERVICE D'AMURÉ

Pour accompagner le travail du Conseil municipal, la commune d'Amuré s'appuie sur plusieurs commissions municipales.

Ces groupes de travail, composés d'élus et parfois de personnes extérieures qualifiées, ont pour mission d'étudier les sujets importants de la vie communale avant qu'ils ne soient présentés en séance du Conseil.

À quoi servent les commissions ?

Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision, mais elles jouent un rôle essentiel :

- Elles analysent les dossiers,
- Formulent des propositions,
- Donnent un avis éclairé,
- Préparent les décisions qui seront ensuite débattues et votées en Conseil municipal.
- Elles permettent ainsi un travail plus approfondi, plus réactif et plus collaboratif.

Les commissions d'Amuré

Conformément à la délibération du 7 avril 2026, quatre commissions ont été constituées.

Chaque élu siège dans au moins une commission. Le Maire en est président de droit, et chaque commission élit un vice-président (VP) lors de sa première réunion :

- Vie associative – Vie de la commune : Francis PECKRE (VP)
- Entraide et solidarité : Amélie BENIZEAU (VP)
- Urbanisme, aménagement et sécurité : Julien PAILLIER (VP)
- Gestion du patrimoine naturel et bâti, protection de l'environnement : Alexandre CARDINAUD (VP)

Et après ?

À l'issue de leurs travaux, les commissions rédigent un rapport transmis à l'ensemble des élus (et aux habitants membres des commissions). Ce rapport permet d'éclairer les décisions du Conseil municipal et d'assurer un fonctionnement transparent et rigoureux.

Si vous souhaitez vous investir au sein d'une commission, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie par e-mail ou par téléphone : mairie.amure@orange.fr / 05 49 35 04 95

Un fonctionnement ouvert et structuré.

Les commissions se réunissent sur convocation du Maire ou du vice-président. Elles peuvent également être réunies à la demande de la majorité de leurs membres.

Les habitants d'Amuré peuvent être invités ponctuellement lorsqu'un sujet nécessite leur expertise ou leur implication.

Les conseillers municipaux peuvent aussi assister aux travaux d'une autre commission en tant qu'auditeurs.

Les réunions ne sont pas publiques, sauf décision contraire de la commission.



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

LA PAROLE DES ENFANTS ET ADOS

Comme nous nous y étions engagés durant la campagne électorale, nous souhaitons donner la parole aux enfants et aux jeunes et les associer à la vie citoyenne de notre village.

La commission « Vie associative, vie de la Commune et Citoyenneté » travaille ainsi à la création d'un Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes pour les 9-14 ans.

Lieu d'échanges et de propositions, il permettra aux jeunes de porter des projets pour la commune (animations, espaces de jeux, actions citoyennes, fresque...) et d'aborder des sujets qui les concernent directement.

Reconnaître et entendre la parole de nos enfants, c'est aussi les associer à l'avenir de notre commune.

LE RÔLE DES ÉLUS



Être élu, c'est aussi être employeur.

Dans les communes, les élus ont la responsabilité de piloter les ressources humaines (RH) de leur collectivité. Le maire assume le rôle d'autorité territoriale, veillant à la gestion des agents, à leur bien-être et à l'organisation des services.

Les élus d'Amuré ont décidé de faire de la qualité de vie au travail une priorité pour les agents communaux à travers différents axes :

- Formations professionnelles,
- Participation à des ateliers d'échanges de pratiques entre postes équivalents,
- Amélioration des conditions de travail,
- Permettre à chaque agent de s'épanouir dans son travail à travers des propositions d'initiatives de leur ressort pour s'épanouir dans leur travail selon leurs envies, leurs projets professionnels...

QUI SONT-ILS ?

3 PORTRAITS

Arnaud LEPENNETIER



Arnaud



Virginie



Gaëta

Pour notre agent communal, Arnaud LEPENNETIER, il a été décidé d'acheter une remorque plateau pour transporter la tondeuse afin d'optimiser les conditions de son transport et de sécurité routière. Cette remorque est particulièrement adaptée à cette utilisation. Elle a été co-financée par la CAN à 50% dans le cadre du pacte financier.

La remorque actuelle sera utilisée pour stocker le tivolis de façon permanente comme les communes de Saint-Georges de Rex ou du Vanneau. Arnaud pourra ainsi le déplacer plus facilement sans avoir à le charger-décharger seul à chaque location.

Le Maire a également signé un ordre de mission permanent permettant à Arnaud de disposer du véhicule communal pour se rendre à la caserne en cas d'alerte. Par le passé, notre agent devait reprendre son véhicule personnel à Chausse et repartir à la caserne située à la Gorre... Dorénavant, Arnaud pourra se rendre à la caserne dans les meilleurs délais !

Prochainement, Arnaud participera à une formation incendie dans le cadre de son poste d'agent communal. La convention de mise à disposition d'Arnaud comme sapeur-pompier volontaire sera également revue prochainement pour lui permettre d'être réellement disponible en semaine.

Virginie CARDOT

Virginie est depuis huit années au sein de l'école de la GORRE et nous la remercions pour son travail quotidien auprès des enfants. Investie dans son travail, le maire a procédé à la modification de sa fiche de poste pour permettre à Virginie d'accompagner les enfants lors de la prochaine sortie scolaire à la Frênaie à la Grève sur le Mignon sur 2 jours et ainsi d'encadrer les enfants pendant la nuit. Et de profiter de ce type de séjour qui contribue inévitablement à la cohésion de groupe avec les enfants et le personnel enseignant.

Gaëta ROBERT

Secrétaire générale de Mairie, Gaëta participera au salon des collectivités des Deux-Sèvres le 16 juin prochain à Bressuire. Ces rencontres permettent de bénéficier de temps d'ateliers professionnels pour actualiser ses connaissances sur les subventions, sur l'évolution des cadres juridiques, d'ateliers d'échanges de pratiques entre secrétaires de mairies et ainsi de conduire à la professionnalisation de chaque agent.



« ORDONNANCES VERTES »

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Chaque commune organise les ordonnances vertes comme elle le souhaite mais le principe général de fonctionnement est le suivant :

Après plusieurs communes du territoire engagées dans la démarche (Aiffres, Chizé, Prin-Deyrançon, St Hilaire-La-Palud..) c'est au tour de notre village de s'impliquer dans le dispositif des « Ordonnances vertes » créé à Strasbourg en 2022.

Les « ordonnances vertes » sont un dispositif qui propose aux femmes enceintes des paniers de produits bio, locaux et de saison, accompagnés d'ateliers de sensibilisation aux dangers des polluants, pesticides et perturbateurs endocriniens (dont font partie les pesticides comme les produits ménagers chimiques, les cosmétiques non bio et les matériaux d'ameublement contenant des composés organiques volatils).

L'objectif est également de soutenir une agriculture locale et respectueuse de l'environnement et protéger ainsi la santé de l'enfant à naître ; il s'agit d'un partenariat entre professionnels de santé – groupement d'agriculteurs et agricultrices bio – collectivités locales.

La commission entraide et solidarité de la commune travaille sur le projet « Voisineurs » qui vise à créer un réseau d'entraide pour les personnes âgées ou isolées. Il consiste à mettre en relation des bénévoles et des habitants souhaitant bénéficier de visites de convivialité.

Les voisineurs rendent visite aux personnes seules pour échanger, se promener, lire ou partager des activités simples afin de rompre l'isolement.

Les bénévoles recevront une formation et agiront en complément des services professionnels existants, dans le respect d'une charte éthique.

Les personnes intéressées, comme bénéficiaires ou bénévoles, peuvent dès à présent se faire connaître auprès de la mairie.

- Le-la professionnel-le de santé oriente la personne enceinte vers la collectivité ou l'organisme local qui gère le dispositif en lui donnant une ordonnance verte qui atteste qu'elle est enceinte et qu'elle a droit au panier de légumes et aliments bio.
- La femme enceinte et/ou son compagnon, si possible, s'engagent à suivre des ateliers de sensibilisation à sa santé et à celle de l'enfant à naître, notamment sur sa protection vis-à-vis des perturbateurs endocriniens .
- Les agriculteur-trices bio organisent la livraison des paniers de produits bio au prix habituel en lien avec le GAB (groupement en agriculture biologique),
- La collectivité accompagne ce dispositif de la manière qui lui convient : logistique, financier, organisation des ateliers de sensibilisation, etc...

Deux premières familles devraient ainsi pouvoir bénéficier prochainement de ce dispositif sur la commune pour l'arrivée de leur enfant

LES VOISINEURS

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF



CRÉATION D'UN ESPACE FRAÎCHEUR

POUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE

Fidèles à leurs engagements pendant la campagne électorale, les élus se sont mis à pied d'œuvre pour mettre en place un espace de fraîcheur pour les enfants de l'école de la Gorre avant l'arrivée des premières chaleurs du mois de juin.

Dans la cour goudronnée, les températures peuvent atteindre plus de 40 degrés lors des fortes chaleurs. Cet espace permettra ainsi aux enfants de l'école de bénéficier d'une température ambiante grâce à l'ombre du magnifique tilleul. La température y sera réduite grâce également aux espaces de pelouse et aux matériaux utilisés pour son aménagement (copeaux de bois, lamelles en bois..).

Le kit d'occultation des grilles permettra de créer des ombrages supplémentaires mais aussi d'apporter une touche plus esthétique à cet espace. Les élus ont également proposé la création d'un mini-potager au sein de cet espace afin de permettre aux enfants de découvrir les cycles naturels des plantes et de développer leur sens des responsabilités (comme l'arrosage, l'observation des plantes..).

Enfin, cet espace permettra également aux enfants d'observer la biodiversité présente à travers la pose de nichoirs, d'hôtels à insectes ou encore de la vie dans le sol du potager.

Ces différents espaces, financés avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Niortais (50%) contribueront ainsi à améliorer le bien-être des enfants et du personnel des écoles dans un espace de verdure.



PRÉVENTION DÉFRIBILATEUR



Installation de deux défibrillateurs sur la commune.

Depuis 2018, il est obligatoire pour les établissements recevant du public de disposer de défibrillateurs automatisés externes (DAE), afin d'améliorer les chances de survie en cas d'arrêt cardiaque, en facilitant l'accès à ces appareils dans des lieux fréquentés.

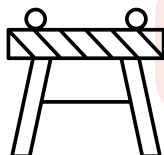
Selon la législation, le défibrillateur doit être placé dans un endroit accessible à tout moment, dans un délai ne dépassant pas 5 minutes du lieu de l'urgence cardiaque.

Par conséquent, les élus ont décidé de faire installer dans les meilleurs délais possibles 1 défibrillateur aux abords de l'école et un second à côté de la mairie.

Actuellement, la commune envisage d'organiser une journée de sensibilisation aux premiers secours pour les habitants afin de connaître à l'avance l'enchaînement des gestes à effectuer, savoir exécuter un massage cardiaque pour augmenter le taux de survie des victimes.

Faites-vous connaître si vous souhaitez y participer.

LES CHANTIERS EN COURS ET À VENIR



LE LOGEMENT COMMUNAL.

Fermé depuis 2025 en raison d'un classement énergétique en F, la municipalité a décidé de lancer une étude avec le soutien financier intégral de la CAN. Celle-ci a commencé dès le 20 mai.

Cette étude se réalisera en deux phases :

Phase 1 - étude préalable : la première phase aura pour objet d'estimer globalement les conditions de réhabilitation du bien (financières et techniques). A l'issue, elle fera l'objet d'une restitution en réunion, en Mairie et en présence de la CAN. Un rapport écrit sera remis à la commune et consultable en mairie.

Phase 2 - étude de faisabilité : cette deuxième phase aura pour objet de préciser le ou les scénario(s) dont la commune souhaite un approfondissement. A l'issue de cette phase d'étude, la commune disposera de tous les éléments pour décider des suites opérationnelles à engager (rénovation du bien, cession du logement à un bailleur social..).



CONDUITE D'UNE ÉTUDE SUR L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES À CHAUSSE.

Suite aux inondations de l'hiver dernier à Chausse et des dégâts occasionnés pour plusieurs habitants, une première rencontre aura bientôt lieu avec les services compétents de la Communauté d'Agglomération du Niortais (GEMAPI) et les techniciens du Syndicat Mixte du bassin de la Sèvre Niortaise.

AIRE DE JEUX SUR LE PRÉ DE LA COMMUNE.

Lors de la campagne électorale, Loic MICHAUD, avait dénoncé l'absence de conformité des jeux de plein air suite au rapport de l'APAVE qui avait exigé que certains jeux soient fermés au public.

La balançoire à bascule a dû être démontée en urgence. Le terrain de pétanque a dû être reculé, car la distance de 10 mètres des jeux n'avait pas été respectée. Ces absences de conformité sont bien avérées.

Par ailleurs, un programme de plantations avait été programmé pour le mois d'avril, une haie composée essentiellement d'une seule essence. Planter des arbres en avril c'était les condamner à coup sûr, nous avons du les mettre en nourrice jusqu'en octobre prochain dans le cadre d'un programme de plantation déjà prévu.

Le projet de réaménagement de l'aire des jeux sur le pré de la commune de la Gorre doit être repensé dans sa globalité pour la sécurité et le confort des enfants. Une première étude a été réalisée par deux prestataires. Ces études seront également encadrées par des professionnels de la mise en sécurité des aires de jeux.

Le Parc naturel du Marais Poitevin sera également associé pour la plantation d'une haie diversifiée.



AMÉNAGEMENT DU FOUR À PAIN À LA GORRE.

Deux devis ont été réalisés pour aménager les extérieurs du four à pain : pelouse, brise-vue sur le muret, clôtures, portillon, végétalisation des extérieurs, installation de bancs.. Des demandes de subventions seront déposées pour nous aider à financer ces travaux du four à pain qui fait partie de notre patrimoine local.

Les enfants feront revivre le four à pain le matin du 19 juin prochain après dix ans de repos, grâce au savoir de Frédéric Marrazi, qui assurera la chauffe du four pendant 3 semaines.

La commune a fait appel à un paysan boulanger en agriculture biologique du coin pour animer un atelier sur la fabrication de pain et le faire cuire dans l'après-midi avec les enfants.

Vous aussi, n'hésitez pas à profiter de la chaleur du four le soir du 19 juin pour faire cuire vos pizzas, tartes...

Photo @francisPeckre

LA SÉCURISATION ROUTIÈRE DES AXES PRINCIPAUX.

La sécurité routière est un enjeu majeur de protection des habitants, des enfants et de l'ensemble des usagers de la route.

Actuellement, plusieurs axes présentent des dangers majeurs :

- Départementale 3 : Route de Niort-Marans
- Départementale 1 : Rue de la Gare Le pont Route mitoyenne avec la commune de Frontenay-Rohan Rohan
- Départementale 115 : Entre Amuré et La Gorre.

Une première rencontre a déjà été réalisée avec le Chef de Service en charge de la sécurisation routière pour le Conseil Départemental des Deux-Sèvres.



Plusieurs axes de travail ont été définis pour chacune des routes départementales :

- **Départementale 3** : une étude approfondie va être menée avec le conseil départemental pour décider de la meilleure des solutions pour garantir la sécurité des habitants dans le bourg d'Amuré et à Chausse,
- **Départementale 1** : une rencontre va être organisée prochainement avec les élus de Frontenay Rohan Rohan et le Conseil Départemental pour déterminer les possibilités d'aménagement afin de ralentir la vitesse et sécuriser les piétons,
- **Départementale 115** : des panneaux STOP devraient être installés sur les routes communales perpendiculaires à la D115 afin d'éviter les accidents dus au non-respect des priorités.

Par ailleurs, au vu de la vitesse parfois excessive dans les cœurs de village, une étude est actuellement en cours afin de limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la commune pour sécuriser les usagers de la route.

En effet, depuis 2016, la loi « Notre » a permis aux communes de choisir elles-mêmes une vitesse limite différente de 50 km/h sur "tout ou partie" de sa voirie.



PREMIÈRE ACTION

PIÉGEAGE DE REINES DE FRELONS ASIATIQUES

La commune d'Amuré se mobilise pour lutter contre les frelons asiatiques, une menace pour la biodiversité et la sécurité de tous.

Un atelier de piégeage des reines de frelons a eu lieu le 18 avril, animé par un technicien de FREDON, pour apprendre les bons gestes pour agir efficacement.

Objectif : limiter la prolifération dès maintenant
1 Reine piégée = jusqu'à 2000 frelons en moins !

Cet atelier a rassemblé près de 30 participants, 20 pièges ont été mis à disposition des habitants.

Ensemble, protégeons notre environnement et notre cadre de vie !



LAISSER FLEURIR AMURÉ

PRESERVER LA FAUNE ET LA FLORE

Gestion différenciée des tontes : Amuré protège sa biodiversité

La commune d'Amuré adopte progressivement une gestion différenciée des tontes afin de préserver les fleurs sauvages et la biodiversité locale. Cette méthode consiste à espacer les tontes ou à ne faucher qu'après la floraison, tout en maintenant des bordures propres lorsque c'est nécessaire.

Cette pratique permet :

- De favoriser les insectes pollinisateurs, oiseaux et petits mammifères,
- De préserver les corridors écologiques,
- De maintenir la fraîcheur du sol en période de chaleur,
- Et de réduire les coûts d'entretien pour la collectivité.

En laissant certaines zones pousser librement, un tapis naturel de fleurs peut se développer et offrir un environnement plus riche et plus vivant.

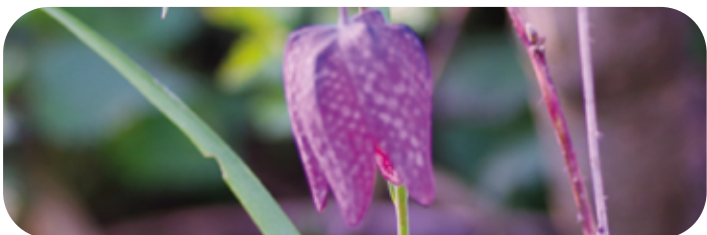


Photo @francisPeckre

Préserveons les fritillaires pintades et la grande pimprenelle à Amuré

Chaque printemps, Amuré accueille deux espèces florales remarquables : la fritillaire pintade et la grande pimprenelle. Ces plantes, aussi belles que rares, font partie du patrimoine naturel de notre commune.

Ces espèces sont fragiles et protégées. Les cueillir empêche leur reproduction et menace leur présence pour les années futures.

Pour sensibiliser chacun, des panneaux d'information ont été installés afin de rappeler l'importance de ne pas les ramasser.

C'est un geste simple qui permet de :

- ✓ préserver la biodiversité
- ✓ protéger des espèces emblématiques
- ✓ transmettre ce patrimoine naturel aux générations futures

Nous comptons sur le civisme de tous pour admirer sans cueillir.

N'hésitez pas à les photographier et à profiter de leur beauté... tout en les laissant s'épanouir dans leur milieu naturel.

ZOOM SUR LES ASSOCIATIONS D'AMURÉ

LE CLUB DES AÎNÉS - LE RÉVEIL DU MARAIS



Le Club des Aînés d'Amuré «Le Réveil du Marais» rassemble aujourd'hui 27 adhérents, âgés de 60 à 96 ans, dans une ambiance chaleureuse et intergénérationnelle.

Véritable espace de rencontres, d'échanges et de convivialité, le club permet de rompre l'isolement et de partager des moments simples et précieux.

Face au succès des rencontres bimensuelles, les membres ont choisi de se retrouver chaque mardi, à la salle des fêtes d'Amuré, autour de jeux, d'activités variées et de moments d'amitié. Le club organise également des sorties locales en privilégiant les transports régionaux pour limiter les coûts.

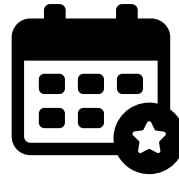
Affilié à la Fédération Générations Mouvement des Deux-Sèvres, il participe aussi à certaines activités proposées lorsque cela est possible.



Vous êtes une association et souhaitez faire connaître vos activités dans notre prochain bulletin : adressez une demande à la mairie.

LES ÉVÈNEMENTS À VENIR

AMURÉ EN FÊTE !



LA FÊTE DE LA MUSIQUE 20 JUIN

Grâce à l'appel lancé il y a quelques semaines, plusieurs musiciens et chanteurs d'Amuré ont répondu présents pour participer à la Fête de la Musique, organisée par la commune le 20 juin.

Cette soirée, placée sous le signe de la convivialité et du partage, mettra à l'honneur les talents locaux, en solo ou en groupe, débutants comme confirmés. Un moment festif qui fera résonner notre village au cœur des Marais.

Nous remercions chaleureusement l'association l'ASLA et les habitants qui se sont manifestés et contribuent à faire de cet événement un beau rendez-vous musical.

Rendez-vous le 20 juin pour célébrer ensemble la musique et la vie du village.

LA FÊTE DU FRÊNE TÊTARD

Retour de la Fête du Frêne Têtard !

Nous avons le plaisir de vous informer que la commune travaille actuellement au retour de la Fête du Frêne Têtard, prévue pour le 8 novembre 2026.

Événement emblématique d'Amuré, cette fête a rythmé la vie du village de 1996 à 2019, rassemblant habitants, familles, associations et visiteurs autour de nos traditions locales.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Comme c'est de tradition, Amuré proposera un repas festif à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet.

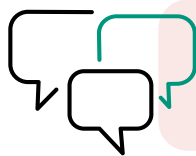
Ce repas sera offert aux habitants dans le parc de la mairie ou dans la salle des fêtes, selon la météo.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris pour vous assurer un bon repas à base de produits locaux.

Des jeux (structures gonflables) seront installés sur le terrain communal et petits et grands pourront exercer leur adresse avec les jeux traditionnels en bois qui seront à votre disposition.

L'équipe municipale reviendra vers vous pour vous informer et lancer les inscriptions qui devront se faire en mairie.








OUTILS DE COMMUNICATION

PANNEAU POCKET

PanneauPocket : l'actualité d'Amuré dans votre poche !

La commune d'Amuré est équipée de l'application PanneauPocket, un outil simple et pratique pour rester informé en temps réel.

Grâce à cette application, vous recevez directement sur votre téléphone :

-  Des alertes immédiates
-  Les actualités officielles de la commune
-  Des messages de prévention et d'information



L'application est accessible à tous ! Elle est 100 % gratuite, sans publicité, et il n'est pas nécessaire de créer un compte. En quelques secondes, installez l'application sur votre smartphone et ajoutez Amuré en favori pour ne manquer aucune information importante.

L'accès est également possible depuis une tablette ou un ordinateur.

Nous vous invitons à nous faire part de vos retours sur l'application et des informations que vous souhaiteriez y voir apparaître.

- [Lien de téléchargement sur Google Play ou votre App Store](#)



INFOS UTILES

COMMENT NOUS CONTACTER



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi :	–	14h - 17h
Mardi :	–	14h - 17h
Mercredi :	09h - 12h /	14h - 17h
Jeudi :	–	14h - 17h
Vendredi :		Fermé



Adresse : 80 route de Niort Marans 79210 AMURÉ



Téléphone : 05 49 35 04 95



E-mail : mairie.amure@orange.fr



Téléphone d'astreinte : 06 70 89 07 54

Ce numéro est strictement réservé aux urgences

survenant pendant les heures de fermeture de la mairie.



Photo @francisPeckre

Directeur de Publication : Loïc MICHAUD
 Mise en page : Tiphaine CLAVEAU
 Éditorial : les élus du Conseil Municipal
 Impression : Niort Plan Reprographie NPR